

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, **le 24 Octobre 2024**

A 18 heures 00, à la Mairie (salle du Conseil)

Affiché, le 16 Octobre 2024

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 17/09/2024

II - Gestion Communale

- 1) Identification des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAEnR)
- 2) Attribution d'une subvention 2024 au Comité de Jumelage de Noirmoutier

III - Informations

- 1) Délégations du conseil au Maire
- 2) Point Contentieux

Le Maire,
Dominique CHANTOIN

